

# RAPPORT D'ACTIVITÉ



ACTEURS MOBILISÉS POUR L'ÉNERGIE DU TERRITOIRE

**SIÉDS**  
Fédérateur d'énergies

# SOM- MAIRE

**#1**  
**LE GROUPE SIEDS**  
page 4

•

**#2**  
**HISTOIRE,  
ET MISSIONS**  
page 8

•

**#3**  
**LE PATRIMOINE  
DE LA CONCESSION**  
page 12

•

**#4**  
**LES FAITS MARQUANTS  
2019**  
page 14

•

**#5**  
**LES INSTANCES  
SYNDICALES**  
page 18

**#6**  
**LES INFORMATIONS  
FINANCIÈRES 2019**  
page 22

•

**#7**  
**LES PROGRAMMES  
D'AIDES AUX COMMUNES**  
page 24

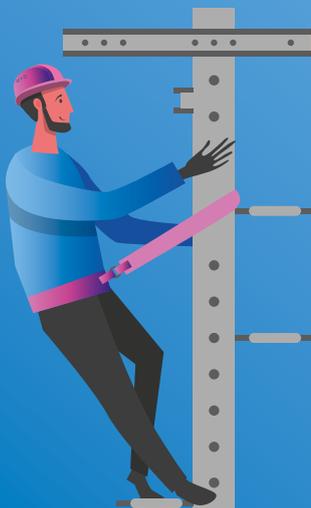
•

**#8**  
**LE SIGIL, LE SIGIL'URBA  
ET LE PCRS**  
page 28

•

**#9**  
**LES ACTIONS RSO**  
page 32





# ÉDITO

**Chers adhérents,  
chers collègues,  
chers partenaires,**

En cette fin de mandat, je souhaite avant tout remercier tous les élus qui se sont investis auprès du SIEDS au cours de ces six dernières années. Quelles que soient les décisions stratégiques à prendre, ils ont toujours répondu présents.

Nous pouvons être fiers de la qualité du travail accompli et du chemin parcouru depuis près de 100 ans. Nous avons dû, au cours de toutes ces années, relever le défi de nombreuses évolutions législatives. Elles n'ont pas perturbé le bon fonctionnement de notre Syndicat car nous avons su évoluer et nous adapter au changement, sans jamais oublier nos fondamentaux et nos valeurs :

- Veiller à la satisfaction permanente des utilisateurs du réseau en lien avec les élus du territoire,
- Proposer des services de proximité,
- Maintenir une qualité optimale de l'alimentation électrique,
- Œuvrer au service de l'intérêt général.

2019, marque un virage dans la vie du SIEDS, puisque nous en avons modifié les statuts afin de simplifier



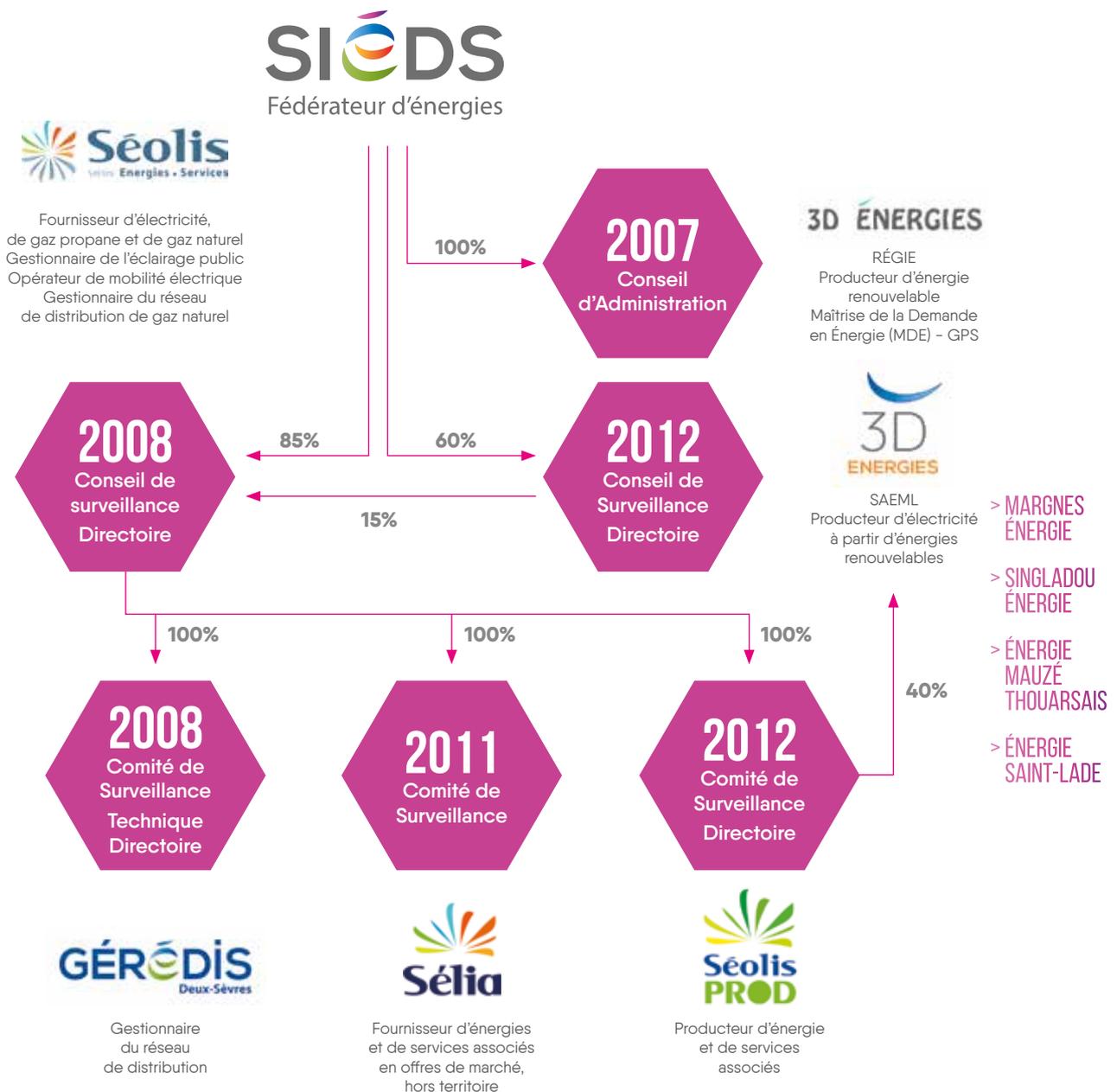
la gouvernance et de gagner en efficacité. Cette réforme, adoptée par le Comité Syndical les 3 juin et 4 novembre 2019 ne remet pas en cause les principes fondateurs qui habitent le SIEDS depuis 1923. En effet, attaché au principe de solidarité territoriale le SIEDS confère toujours aux communes la majorité des voix dans sa nouvelle gouvernance : ce principe est évidemment « l'ADN » du SIEDS depuis plus d'un siècle.

Ensemble, nous avons pu construire un Groupe solide, résolument tourné vers un avenir durable et fortement impliqué sur son territoire. Nous continuerons à œuvrer avec les mêmes motivations pour que perdure notre système, basé sur une vision responsable et humaniste du progrès.

**Jacques BROSSARD**  
Président du SIEDS

# #1 LE GROUPE SIEDS

## ORGANISATION DU GROUPE SIEDS 2019



## FICHE D'IDENTITÉ

### JACQUES BROSSARD

Président du SIÉDS

#### Communes adhérentes

256\* (au 01/01/2019)

#### Comité Syndical

256 Délégués Titulaires

256 Délégués Suppléants

#### Bureau Syndical

20 membres

dont le Président

#### Effectifs

25 agents



#### Compétences obligatoires

- Électricité
- Réseaux de communication

#### Compétences facultatives

- Éclairage public – hors circuits communs
- Contrôle de concession
- Système d'Information Géographique d'Intérêt local (SIGil)
- Gaz

### PHILIPPE BATOT

Directeur Général  
des Services du SIÉDS

\*Nouvelles communes :

**Aigondigné**, fusion des communes de Aigonnay, Mougou-Thorigné, Ste Blandine.

**Airvault**, fusion des communes de Airvault, Tessonnière.

**Beugnon-Thireuil**, fusion des communes de Le Beugnon, Chapelle Thireuil.

**Celles-sur-Belle**, fusion des communes de Celles-sur-Belle, St Médard.

**Les Châteliers**, fusion des communes de Chantecorps, Coutières.

**Chef Boutonne**, fusion des communes de La Bataille, Chef-Boutonne, Crézières, Tillou.

**Fontivillié**, fusion des communes de Chail, Sompt.

**Loretz-d'Argenton**, fusion des communes de Argenton-l'Église, Bouillé Loretz.

**Marcillé**, fusion des communes de Pouffonds, St Génard.

**Melle**, fusion des communes de Mazières-sur-Béronne, Melle, Paizay-le-Tort,

St Léger-de-la-Martinière, St Martin-les-Melle.

**Moncoutant-sur-Sèvre**, fusion des communes de Breuil Bernard, La Chapelle-St-Étienne,

Moncoutant, Moutiers-sous-Chantemerle, Pugny, St Jouin-de-Milly.

**Plaine-et-Vallées**, fusion des communes de Brie, Oiron, St Jouin-de-Marnes, Taizé-Maulais.

**Prailles-La-Couarde**, fusion des communes de La Couarde, Prailles.

**St Pardoux-Soutiers**, fusion des communes de St Pardoux, Soutiers.

**Thouars**, fusion des communes de Mauzé-Thouarsais, Missé, Ste Radegonde, Thouars.

**Valde-laume**, fusion des communes de Ardilleux, Bouin, Hanc, Pioussay.

**Val-du-Mignon**, fusion des communes de Priaires, Thorigny-sur-le-Mignon, Usseau.

# CHIFFRES CLÉS

## ÉLECTRICITÉ

**256**  
COMMUNES DESSERVIES  
(31/12/2019)

+ de  
**150 000**  
POINTS DE LIVRAISON

**4 880 km**  
DE LIGNES ENTERRÉES

**15**  
POSTES SOURCES



**14 135 km**  
DE LIGNES ÉLECTRIQUES

**4 km** de réseau  
Haute Tension (HTB)

**8 531 km** de réseau Moyenne  
Tension (HTA)

**5 600 km** de réseau  
Basse Tension (BT)

**9 122** POSTES DE  
TRANSFORMATION HTA/BT

Environ  
**2 TWh**  
D'ÉNERGIE  
ACHEMINÉE



## GAZ

**114**  
COMMUNES  
ayant transféré  
la compétence  
gaz au SIEDS

**70km**  
DE RÉSEAUX  
DE GAZ NATUREL  
ET PROPANE  
(SÉOLIS)

+ de **400**  
POINTS DE  
CONSOMMATION  
DESSERVIS (SÉOLIS)

## ÉLECTRICITÉ

**10 596 130 €**  
D'AIDES DE FINANCEMENT  
(engagées par le SIEDS en 2019)

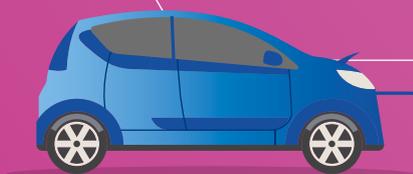
## BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

**Interopérabilité**  
avec 15 opérateurs

Alimentées à 100 %  
en énergies renouvelables

**100 BORNES  
DE RECHARGE**  
+ 10 bornes de  
recharge rapide

**20 km**  
MAXIMUM  
entre chaque  
borne



**SIGIL**

**SIGil**  
SYSTÈME D'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE D'INTÉRÊT LOCAL

**34**  
PARTENAIRES

**256**  
COMMUNES ADHÉRENTES

**3 000 000**  
D'OBJETS  
GÉOGRAPHIQUES



**100 %**  
DES COMMUNES  
des Deux-Sèvres  
adhérentes au SIGil

**180 000**  
PARCELLES cadastrales  
mises à jour chaque année

**37 235 km**  
DE RÉSEAU LINÉAIRE

## ÉNERGIES RENOUVELABLES

+ de **160**  
CENTRALES DE PRODUCTION  
SUR LE DÉPARTEMENT

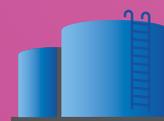
PRODUCTION  
D'ÉNERGIE EN 2019 :

**170 826 MWh**  
pour l'éolien



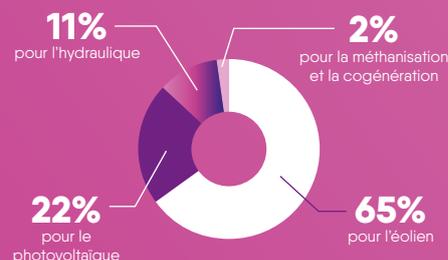
**56 872 MWh**  
pour le photovoltaïque

**27 460 MWh**  
pour l'hydraulique



**6 175 MWh**  
pour la méthanisation  
et la cogénération

PARTS DANS LE MIX  
ÉNERGÉTIQUE  
(PRODUCTION 2019) :



# #2 HISTOIRE, ET MISSIONS

## L'HISTOIRE DU SIEDS



### DÉBUT DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE : ÉDIFICATION DES PREMIERS RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Elle est confiée à des entreprises privées, qui, pour des raisons de rentabilité, font passer l'équipement des zones urbaines avant celui des zones rurales. Les principales villes du département sont équipées en priorité : Niort, Parthenay, Bressuire et Thouars

### 1923 CRÉATION DU SIEDS

Les communes rurales décident de mettre en commun des moyens (humains, techniques et financiers) pour accélérer l'équipement électrique des campagnes.

Elles créent à cet effet le Syndicat Intercommunal d'Electricité (aujourd'hui : d'Énergie) des Deux-Sèvres. Le SIEDS voit le jour le 10 décembre 1923, il est l'autorité organisatrice chargée de gérer la distribution d'électricité pour les communes adhérentes.

### 1927 CRÉATION DE LA RÉGIE DU SIEDS

Pour assurer les missions techniques confiées par les communes, le SIEDS crée une régie (les régies sont des entreprises à capitaux totalement publics). A l'échelon départemental, la Régie du SIEDS prend en charge à la fois la gestion des réseaux (entretien et extension) et la fourniture (c'est à dire la vente) de l'électricité.

Le syndicat a donc choisi d'exercer directement ses attributions. A cette fin, le SIEDS édite unilatéralement un règlement de service qui s'impose à sa régie.

### 1946 LOIS SUR LA NATIONALISATION DE L'ÉLECTRICITÉ (EDF)

Avant-guerre, la gestion des réseaux et la vente d'électricité étaient assurées en France par un millier d'entreprises privées. Les lois de nationalisation de 1946 ont rassemblé ces acteurs en un seul grand électricien national EDF, qui bénéficie d'un monopole de distribution quasi total. Les petites structures publiques qui existaient avant les lois de nationalisation (dont la Régie du SIEDS) se partagent le reste, soit 5 % du marché national.

### ANNÉES 1990 – 2000 : CONCURRENCE SUR LES MARCHÉS DE L'ÉNERGIE

Sous l'impulsion de l'Union Européenne, les gouvernements des états membres introduisent la concurrence sur les marchés de l'énergie, par étapes successives jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2007. Tous les anciens opérateurs (EDF comme la Régie du SIEDS) doivent se préparer à séparer les activités de Gestion des Réseaux de Distribution (GRD) qui restent un service public de l'activité de fourniture, qui entre totalement dans le domaine de la concurrence.



## 1999 INTRODUCTION DU SIGIL

Le SIEDS met en place la compétence facultative « Système d'Information Géographique d'intérêt local » (SIGil).

## 2003 COMPÉTENCE « GAZ » POUR LE SIEDS

Le SIEDS met en place la compétence facultative «Gaz».

## 2007 CRÉATION DE 3D ÉNERGIES

Le SIEDS crée la Régie 3D ÉNERGIES, pour développer les opérations de Maîtrise de la Demande en énergie (MDE) et d'énergies Renouvelables (EnR).

## 2008 CRÉATION DE GÉRÉDIS DEUX-SÈVRES

Pour s'adapter aux modifications liées à l'ouverture du marché, le SIEDS fait évoluer le statut de son entreprise de distribution : la Régie du SIEDS disparaît, remplacée par une société d'économie mixte : SÉOLIS. Le SIEDS abandonne donc la gestion directe, au profit d'une gestion déléguée du service public de la distribution d'électricité. SÉOLIS crée la structure de Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) dénommée GÉRÉDIS DEUX-SÈVRES.

## 2010 INTRODUCTION DE LA LOI NOMÉ

La loi NOMÉ (Nouvelle Organisation du Marché de l'électricité) du 07/12/2010 constitue une nouvelle étape de l'ouverture des marchés de l'électricité à la concurrence.

## 2011 CRÉATION DE SÉLIA

Pour répondre à l'ouverture des marchés réglementés en dehors du territoire historique (Deux-Sèvres).

## 2012 CRÉATION DE SÉOLIS PROD

En 2012, Séolis PROD, a été créé pour étendre le bouquet énergétique au photovoltaïque, à l'hydraulique et à la méthanisation.

## 2013 90 ANS DU SIEDS

Le 10 décembre, le SIEDS fête ses 90 ans et se dote d'une nouvelle identité visuelle.

## 2019 TOUTES LES COMMUNES SONT ADHÉRENTES AU SIGIL

Toutes les communes des Deux-Sèvres sont désormais numérisées et consultables sur le SIGil.

## 2019 CHANGEMENT DES STATUTS DU SIEDS

Depuis sa date de création, le SIEDS se définit comme un syndicat intercommunal. Le syndicat change de statut pour devenir un syndicat mixte fermé : sa structure ne regroupe plus seulement les communes, mais également les intercommunalités.



# LES MISSIONS DU SIEDS

Le SIEDS est l'autorité organisatrice du service public de l'électricité en Deux-Sèvres. Il a été créé historiquement pour assurer la distribution de l'énergie électrique dans notre département.

Aujourd'hui, le SIEDS contrôle les missions de service public qu'il a concédé à SÉOLIS, pour la fourniture d'électricité, et GÉRÉDIS, pour la gestion du réseau de distribution, dans le cadre d'un contrat de concession.

Parallèlement, le SIEDS intervient dans des domaines essentiels comme l'aménagement du territoire, notamment en investissant pour moderniser et sécuriser son réseau.



## ASSURER

### LE CONTRÔLE DES CONTRATS DE CONCESSIONS :

Le réseau public de distribution d'électricité est la propriété du SIEDS. Il a confié le contrat de concession à :

- SÉOLIS, pour la fourniture de l'électricité au tarif réglementé sur son territoire.
- GÉRÉDIS, pour la gestion du réseau de distribution.



## DÉVELOPPER

### LES INFRASTRUCTURES DE CHARGE

Le SIEDS assure le développement et la maintenance de bornes de recharge pour véhicules électriques (Réseau AlterBase).



## INVESTIR

### POUR MODERNISER ET SÉCURISER LES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ

Le SIEDS propose un ensemble de programmes d'aides à ses communes adhérentes, concernant notamment les travaux sur :

- **L'éclairage public** : Sécurisation de l'éclairage public, remplacement des points lumineux, mise en lumière d'un patrimoine
- **Les réseaux électriques** : Effacement, renforcement et sécurisation, et extension des réseaux

## ORGANISER

### LES MARCHÉS PUBLICS D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ NATUREL

Pour faciliter les démarches de ses adhérents et des autres acheteurs publics ou acheteurs exerçant des missions d'intérêt général, le SIEDS a constitué un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et d'électricité. En tant que coordonnateur des groupements d'achat d'énergies, le SIEDS a en charge la centralisation des besoins, et le lancement des procédures d'appel d'offres et de notification des marchés. Ensuite, chaque adhérent au groupement achète directement son gaz/son électricité auprès des fournisseurs retenus, sur la base des prix négociés, durant toute la durée des marchés.



## GÉRER

### LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE D'INTÉRÊT LOCAL : SIGIL

Le SIGil sur internet est un service du SIEDS ouvert à toutes les collectivités adhérentes au SIGil. Il s'agit d'une application internet sécurisée pour la consultation des plans et des matrices cadastrales, des réseaux, des documents d'urbanisme, et des données communales. Le SIEDS a pour mission d'assurer le bon fonctionnement et la mise à jour des données.

## ACCOMPAGNER

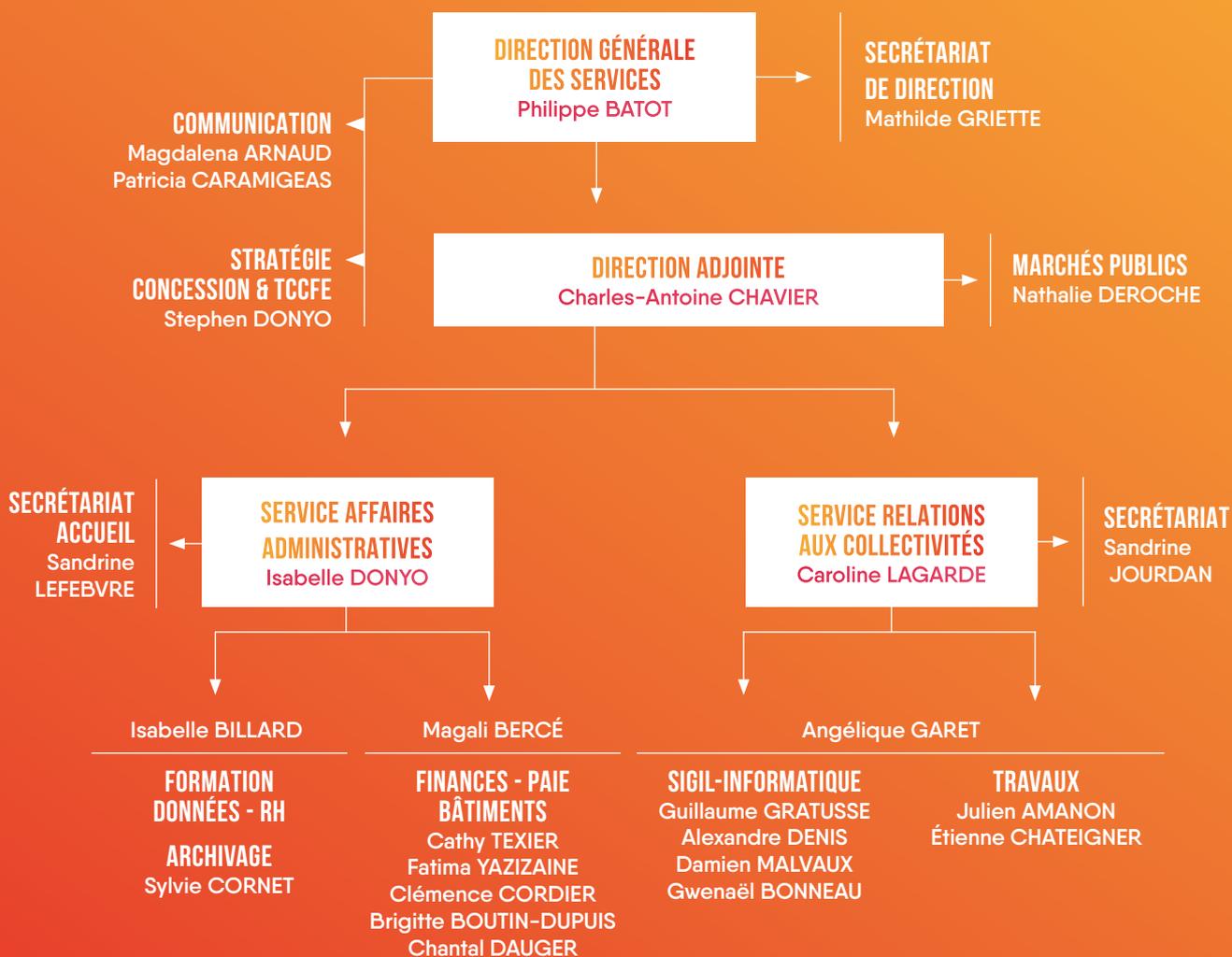
### LA GESTION ET L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME : SIGIL'URBA

Le SIGil'urba est une plateforme en ligne dédiée à toutes les communes et intercommunalités adhérentes au SIGil. En lien avec les opérateurs de réseaux et les services de l'Etat, elle permet la gestion et l'instruction de tous les dossiers d'information et d'autorisation du droit des sols.

# ORGANIGRAMME

ANNÉE 2019

# SIEDS



# #3

# LE PATRIMOINE DE LA CONCESSION

## DES OUVRAGES DÉDIÉS AU SERVICE PUBLIC DE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

Le patrimoine de la concession comprend l'ensemble des ouvrages affectés à la distribution publique d'électricité : les réseaux Moyenne Tension (HTA) et Basse Tension (BT), les branchements, les postes sources...

**15**  
postes sources

**9 069**  
postes de  
transformation  
HTA/BT au  
31/12/2019

### RÉSEAUX MOYENNE ET BASSE TENSION

Pour le SIEDS, ce patrimoine s'étend des postes sources jusqu'aux bornes en aval du disjoncteur basse tension chez les usagers.

Le réseau public de distribution d'électricité, propriété du SIEDS, est constitué :

- de postes sources
- du réseau Moyenne Tension (HTA),
- de postes de transformation HTA/BT,
- et du réseau Basse Tension (BT).

Le SIEDS, autorité concédante et propriétaire des réseaux a confié à GÉRÉDIS la mission de service public de distribution de l'électricité sur son territoire. Cette mission d'exploitation, d'entretien et de développement des réseaux est réalisée dans le cadre d'un contrat de concession.

## LES RÉSEAUX



### HAUTE TENSION (HTB)

EN KM AU 31/12/2019

HTB TOTAL

**4**

Aérien

**0**

Souterrain

**4**

### MOYENNE TENSION (HTA)

EN KM AU 31/12/2019

HTA TOTAL

**8 385**

Aérien

**5 912**

Souterrain

**2 473**

### BASSE TENSION (BT)

EN KM AU 31/12/2019

BT TOTAL

**5 578**

Aérien

**3 394**

Souterrain

**2 184**

## TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE D'AUTORITE ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ AU SIEDS DE PLUSIEURS COMMUNES

Les communes de Sauzé-Vaussais, La Crèche et Thouars ont transféré, par délibération, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (pour le réseau géré par ENEDIS) sur l'ensemble de son territoire au Syndicat Intercommunal d'énergie des Deux-Sèvres. Ainsi, depuis 2019, le SIEDS est la seule autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur l'ensemble du territoire de ces communes.



# #4 LES FAITS MARQUANTS

## NOUVEAUX STATUTS DU SIEDS

La modification statutaire du SIEDS s'est déroulée en 2 phases :

### 1 Juin 2019

Le Comité Syndical vote l'élargissement des compétences du SIEDS en matière d'infrastructures de charge.

### 2 Novembre 2019

Le Comité Syndical opte pour une gouvernance du SIEDS simplifiée afin de répondre aux enjeux suivants :

- Moderniser pour gagner en efficacité.
- Piloter une véritable politique territoriale énergique au service de notre département.
- Accompagner plus facilement les projets des territoires, et notamment ceux d'envergure et innovants.

**Attaché au principe de solidarité territoriale, le SIEDS confère toujours aux communes la majorité des voix dans sa nouvelle gouvernance : ce principe est évidemment « l'ADN » du SIEDS depuis plus d'un siècle.**

Après les élections, le nouveau Comité Syndical comprendra 54 élus (contre 256 précédemment) et le Bureau Syndical 13 membres maximum (contre 21 initialement).



# CONGRÈS DES MAIRES DES DEUX-SÈVRES



C'est dans la logique de ses valeurs historiques, la solidarité et la proximité, que le SIEDS s'est rapproché de l'Association des Maires des Deux-Sèvres. Depuis 2017, il est partenaire de son Congrès qui se tient chaque année sur le territoire. Ce troisième Congrès s'est tenu le 6 juin 2019 au Dôme du Parc des expositions de Noron, à Niort. Tous les élus locaux, mais aussi les proches collaborateurs administratifs et techniques étaient conviés à cet événement.



La journée a été rythmée par quelques moments forts : L'Assemblée Générale de L'ADM79 a eu lieu en ouverture du Congrès et fut suivie d'une conférence débat « Bloc communal : quel bilan ? quelles perspectives ? »

L'après-midi, le SIEDS a organisé un atelier sur la thématique de l'énergie. Cette édition 2019 portait sur

*« les évolutions du monde de l'énergie et leurs concrétisations dans les Deux-Sèvres ».*

Il s'agissait d'expliquer qu'en période de transition énergétique, l'évolution actuelle et future de l'énergie est structurelle. *« Il s'agit de bien comprendre les problématiques qui s'imposent à nous. L'objectif est de pérenniser avec conviction et*

*sérénité l'avenir de notre modèle deux-sévrien et d'élargir nos champs de compétences pour le bien-être et l'avenir de nos communes et de leurs administrés »* a souligné Philippe MOUILLER, sénateur des Deux-Sèvres et animateur de la table ronde.

Toutes les entreprises du Groupe SIEDS étaient également présentes sur leur stand du salon des partenaires.





## CONGRÈS DE LA FNCCR

**Le 37<sup>ème</sup> Congrès de la FNCCR s'est tenu à Nice du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2019 sous la thématique :  
« Solidarité sociale et territoriale : quelles réponses des services publics ? »**

Transition écologique, énergétique et numérique, valorisation des déchets, gestion équilibrée et durable du cycle de l'eau...: de nouveaux modèles sont à concevoir, au plus près des besoins. Ce congrès a été l'occasion de confronter les approches des

élus, responsables de ces services publics essentiels, et de partager les valeurs d'équité, d'efficacité et de responsabilité qui les fondent, dans la perspective des prochains mandats municipaux mais aussi dans le cadre des engagements français de protection de l'environnement.



### LA FNCCR C'EST QUOI ?

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) est une association de collectivités territoriales spécialisées dans les services publics locaux en réseau.

**Énergie** : distribution d'électricité, de gaz, de chaleur, maîtrise de la demande d'énergie, énergies renouvelables, éclairage public, stations de charge de véhicules électriques et gaz ...

**Cycle de l'eau** : distribution d'eau potable, assainissement des eaux usées, assainissement non collectif, GEMAPI...

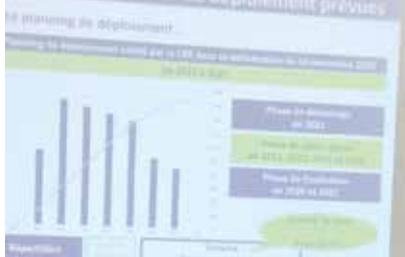
**Numérique** : communications électroniques à haut et très haut débit, mutualisation informatique et e-administration,

**Déchets** : gestion et valorisation des déchets (biométhane...).

Les 13 syndicats d'énergie de la Région Nouvelle Aquitaine se sont regroupés pour former une entente. Ils unissent ainsi leur force et leurs moyens pour mener des actions ambitieuses dans le domaine énergétique. À l'occasion du Congrès de la FNCCR, ils se sont rassemblés sur un même stand.



# LE DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS ÉVOLUÉS



Une obligation réglementaire La directive européenne 2009/72/CE du 13 juillet 2009 et le Code de l'énergie aux articles R.341-8 et R.341-6 réglementent le déploiement des compteurs évolués.

Le compteur Linky, c'est une nouvelle génération de compteur adaptée aux enjeux de la transition énergétique et source d'une meilleure qualité de service pour tous.

et le 11 décembre 2019. Près de 250 élus y ont participé.

Ces réunions, favorisant la cohésion et la coordination des différents acteurs de ce projet structurant, ont permis de mieux comprendre le fonctionnement des compteurs Linky GÉRÉDIS, ainsi que les enjeux et les modalités du projet.

Le SIEDS, en tant qu'autorité organisatrice de l'électricité, prépare avec le gestionnaire de réseau GÉRÉDIS, le déploiement des compteurs évolués « Linky

GÉRÉDIS » sur le territoire de ses communes adhérentes. Des réunions d'échanges entre les Collectivités, le SIEDS et GÉRÉDIS se sont tenues entre le 19 novembre

Elles ont également été l'occasion de répondre à vos interrogations. Nous avons recensé les questions les plus fréquentes :

**Peut-on refuser le compteur Linky ?**

**NON**

La décision de déploiement des compteurs évolués est réglementaire. GÉRÉDIS a l'obligation légale de déployer les compteurs Linky conformément à l'article L.341-4 du Code de l'énergie. Par ailleurs, cette décision ne relève pas de la compétence du maire. Le déploiement sera effectué en adéquation avec les valeurs du SIEDS et de GÉRÉDIS. Les refus de pose seront considérés avec attention et un dialogue sera systématiquement engagé par les équipes de GÉRÉDIS pour partager sur les motifs de refus et en expliquer les conséquences. Les prestataires de pose des compteurs Linky GÉRÉDIS respecteront la volonté des clients concernant la pose et le respect de l'accès aux propriétés privées.

**Le compteur Linky est-il dangereux pour la santé ?**

**NON**

Comme tout objet électrique qui nous entoure, Linky émet un champ électromagnétique. Ce champ a été mesuré et s'avère bien en deçà des normes en vigueur et des émissions de nombreux objets du quotidien (lampe, plaque à induction, télévision, etc.). Ces études ont été réalisées par des agences de référence en matière d'émissions et de santé telles que l'ANSES ou encore l'ANFR.

**Le compteur Linky est-il responsable d'incendie ?**

**NON**

Le compteur Linky a fait l'objet de nombreux contrôles et de nombreuses certifications garantissant sa sécurité. Par ailleurs, pour garantir une mise en oeuvre (câblage et serrage) de qualité, GÉRÉDIS contrôlera minutieusement la qualité des interventions et celle de ses prestataires, en s'appuyant sur les normes ISO 9001, 14001 et 45001 et sur son expérience centenaire de distributeur d'électricité local et exigeant.

**Le compteur Linky collecte-t-il automatiquement des données personnelles ?**

**NON**

Les données sont la propriété absolue des clients. À cet effet, GÉRÉDIS appliquera strictement les recommandations de la CNIL. Ainsi, par défaut, la courbe de charge n'est pas collectée, elle l'est uniquement si le client le demande. De plus, Linky GÉRÉDIS bénéficie des plus hauts standards de sécurisation, il s'agit notamment des mêmes méthodes que celles utilisées dans les domaines bancaires ou de la défense. Toutes les données sont donc chiffrées de bout en bout et cela est certifié et contrôlé par l'ANSSI. Il est également important de noter que GÉRÉDIS utilise une suite de systèmes d'information et des



serveurs totalement distincts de ceux de l'opérateur national, et applique en sus, et comme toujours, une politique très stricte en matière de protection des données personnelles et des informations commercialement sensibles.

**Le compteur Linky est-il payant et impacte-t-il ma facture ?**

**NON**

La mise en place du compteur Linky n'a aucun effet sur la facture. La pose du compteur n'est pas facturée et l'abonnement et les consommations facturés restent les mêmes, puisque les termes du contrat qui lie le fournisseur avec son client restent inchangés. Le compteur comptabilise l'énergie selon les mêmes méthodes et standards métrologiques que les précédents. Ainsi, le déploiement est pris en charge par GÉRÉDIS au même titre que ses autres investissements sur le réseau public d'électricité.

# #5

# LES INSTANCES SYNDICALES

## LE COMITÉ SYNDICAL

**Le Comité Syndical est l'assemblée composée des délégués de toutes les collectivités adhérentes (256 en 2019). Selon les termes du règlement intérieur, « il règle par ses délibérations les affaires relevant de la compétence du SIEDS ».**  
Les membres du Comité Syndical se sont réunis 5 fois au cours de l'année 2019.

### LES GRANDES DÉCISIONS

DATE	SUJET
18 février 2019	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adhésion des partenaires au SIGil.</li><li>• Débat d'orientation budgétaire 2019.</li></ul>
25 mars 2019	<ul style="list-style-type: none"><li>• Désignation de nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres Énergies et de la Commission de Délégation de Service Public du SIEDS.</li><li>• Fusion de communes et attribution de la déduction forfaitaire du programme raccordement.</li><li>• Groupement d'achat d'Énergies : acheminement et fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité.</li><li>• Examen et adoption du compte de gestion 2018 et du compte administratif 2018 des budgets.</li><li>• Affectation des résultats 2018 pour les budgets.</li><li>• Compte Financier Unique (CFU).</li><li>• Adoptions des budgets primitifs.</li><li>• Modification de l'enveloppe programme séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public 2017.</li><li>• Ajustement du programme effacement 2017.</li><li>• Création de tous les programmes de travaux 2019.</li><li>• Opération ENR.</li><li>• Subvention de coopérations décentralisées avec des collectivités de pays en voie de développement pour soutenir les actions de solidarité dans le domaine de l'électricité.</li><li>• Adhésion organismes extérieurs : modification.</li><li>• Programme mobilité électrique – Versement de la subvention.</li><li>• Partenariat avec le GIP ATGÉRI (GIP Aménagement du Territoire et Gestion des Risques) dans le cadre du programme PIGMA.</li><li>• Adoption de la convention locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs.</li></ul>



**3 juin  
2019**

- Présentation de tous les rapports annuels d'activité 2018 de SÉOLIS, de GÉRÉDIS, de la SAEML 3D ENERGIES, de la régie 3D ENERGIES, des représentants du SIEDS au sein du Conseil de surveillance de la SAEML de 3D ENERGIES.
- Clôture du programme extension 2017.
- Clôture du programme branchement long 2012.
- Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS).
- Augmentation de capital de la SAEML 3D ENERGIES.
- Modification des statuts du SIEDS.
- Modification de l'opération ENR.
- Décisions modificatives des budgets.

**14 octobre  
2019**

- Acceptation des transferts de la compétence « infrastructures de charge ».
- Élections d'un nouveau membre de l'ancien arrondissement de Melle en remplacement.
- Clôtures de programmes de travaux 2017.
- Ajustements de programmes de travaux.
- Décisions modificatives de budget.
- Compte financier unique.
- Évolution du barème de raccordement de GÉRÉDIS Deux-Sèvres.
- Adoption du projet d'adaptation du Schéma Régional de Raccordement au réseau des Énergies Renouvelables Poitou-Charentes.
- Désaffectation et déclassement parcelle AL 69 Bouillé Loretz.

**4 novembre  
2019**

- Acceptation des transferts de la compétence « infrastructures de charge ».
- Modifications des statuts du SIEDS pour la gouvernance.
- Ajustements des enveloppes de travaux.
- Décision modificative n°3 du budget principal.
- Dissolution du budget raccordement des producteurs et SIGil au 31 décembre 2019 et intégration dans le budget principal.
- Clôtures de programmes de travaux.
- Adhésion à des organismes extérieurs.

# LES BUREAUX SYNDICAUX

**Les décisions du Comité Syndical sont préparées au sein d'un Bureau Syndical regroupant autour du Président et des Vice-présidents, des membres élus parmi les délégués. Le Bureau dispose également de délégations d'attribution.**

Les membres du Bureau Syndical se sont réunis 5 fois au cours de l'année 2019.

## LES GRANDES DÉCISIONS

DATE	SUJET
4 février 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires – Mandat au Centre de Gestion.</li> </ul>
11 mars 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection sociale complémentaire/Volet prévoyance.</li> <li>• Modification de la rémunération d'un technicien SIG.</li> <li>• Demande dérogatoire pour dossier travaux.</li> <li>• Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU).</li> </ul>
20 mai 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de vente de l'îlot Notre-Dame.</li> <li>• Subventions pour comités de jumelages pour projet d'électrification.</li> <li>• Congrès FNCCR à Nice – Mandat spécial élus et remboursement des frais réels des agents dans l'intérêt du service.</li> <li>• Convention de partenariat avec l'association des maires portant sur la participation au congrès des maires des Deux-Sèvres.</li> <li>• Frais de déplacement temporaire pour mission 2019 – Modification.</li> <li>• Mission d'archivage pour la Régie 3D ENERGIES.</li> <li>• Créations de postes suite avancement de grade.</li> <li>• Modification contrat de travail agent public.</li> <li>• Demande de dérogation pour un dossier du programme Raccordement 2019.</li> <li>• Embellissement de poste.</li> </ul>
23 septembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vente parcelle AL 69 sur la commune de Bouillé-Loretz.</li> <li>• Accord-cadre multi- attributaires à marchés subséquents pour les prestations de communication protocolaire et institutionnelle du SIEDS – validation de la commande.</li> <li>• Résiliation de la convention de location de la CAN, 7 et 9 rue de l'ancien musée et 8 rue Notre Dame.</li> <li>• Adhésion à la convention de participation mise en place par le CDG de la FPT des Deux-Sèvres dans le cadre de la protection sociale complémentaire/volet prévoyance.</li> <li>• Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – contrat groupe CDG79 (Centre de Gestion 79).</li> <li>• Accueil d'un stagiaire au service RC.</li> <li>• Programme éclairage Public dérogation.</li> </ul>
9 décembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Location SIEDS – 10 et 12 rue Notre Dame à Niort.</li> <li>• Location 2020 du 74-76 rue St Jean à Niort et du 78 rue St Jean.</li> <li>• Demandes dérogatoires pour dossier travaux.</li> <li>• Convention de participation pour la prévoyance CDG/MNT au 1<sup>er</sup> janvier 2020.</li> <li>• Avantage en nature : téléphone.</li> <li>• Frais de déplacement temporaire pour mission 2020.</li> <li>• Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables Nouvelle Aquitaine.</li> </ul>

# LES COMMISSIONS

Les membres du Bureau syndical et quelques délégués participent à des commissions d'échange et de travail qui proposent au Bureau et au Comité Syndical des actions et des orientations stratégiques.

## NOMBRE DE COMMISSIONS EN 2019

Finances <b>1</b>	Communication <b>4</b>	Achats d'énergie <b>1</b>	Relations aux collectivités <b>4</b>	Développement Durable <b>2</b>
----------------------	---------------------------	------------------------------	---	-----------------------------------

## COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est obligatoire pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants. Le législateur a souhaité, au moyen de cette commission consultative, placer l'utilisateur au cœur des missions des services publics locaux. Elle est composée d'élus et d'associations de consommateurs et des chambres consulaires.

Cette commission doit être consultée en amont de toute délégation de service public (gaz, électricité) et examine, chaque année les rapports d'activités établis dans le cadre du contrôle de concession. La CCSPL peut également débattre d'autres sujets liés notamment à l'information et à la défense des usagers. La CCSPL s'est réunie 3 fois au cours de l'année 2019.

<b>2 juillet</b>	Projet LINKY GÉRÉDIS : les différentes phases du déploiement.
<b>16 septembre</b>	Nouveaux barèmes de raccordement Sécurité des tiers et risques électriques Élagage.
<b>10 décembre</b>	Projet LINKY GÉRÉDIS : point d'avancement.



# #6

# LES INFORMATIONS FINANCIÈRES 2019

## D'OÙ VIENT L'ARGENT ?

Le Comité Syndical a seul la compétence pour délibérer sur les orientations budgétaires, le budget primitif, les décisions modificatives, le compte de gestion et le compte administratif.

### LES RECETTES PROVIENNENT ESSENTIELLEMENT :

#### Subventions FACÉ

Les ressources du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACÉ) sont alimentées par la contribution annuelle des gestionnaires de réseau de distribution, en fonction des kilowattheures distribués en basse tension. Ce fonds contribue à financer les travaux de renforcement, de sécurisation et de dissimulation des réseaux.

#### Redevance de concession

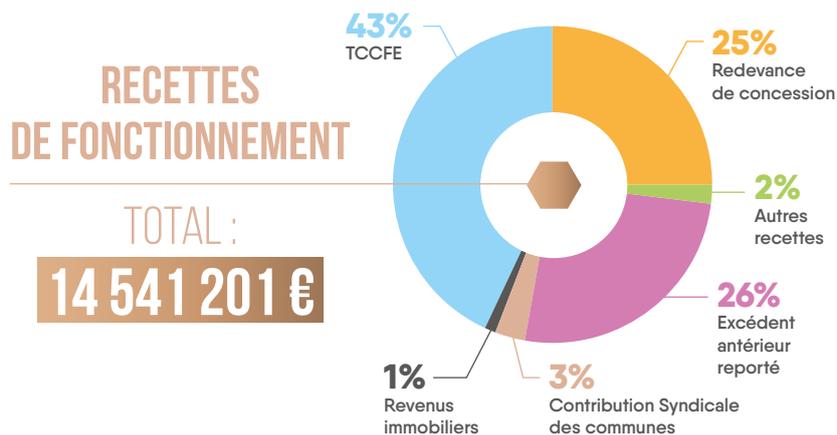
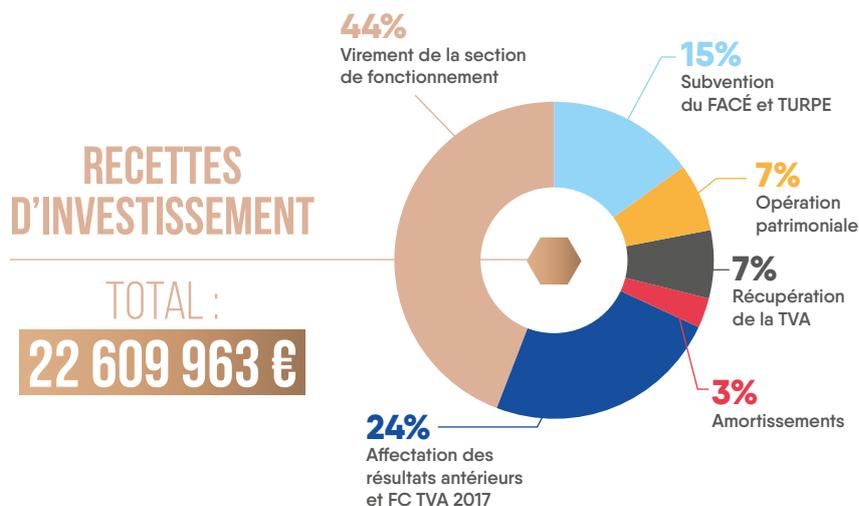
Dans le cadre du cahier des charges de concession, GÉRÉDIS verse au SIEDS, propriétaire des réseaux, une redevance représentative de la contre-valeur annuelle des investissements mis à disposition du concessionnaire.

#### Contribution syndicale des communes

Il s'agit de la part financée pour travaux de raccordement et d'effacement des réseaux.

#### TCCFE

La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) est à la charge des usagers, indexée sur leur consommation d'énergie électrique. Elle est prélevée sur la facture et collectée par les fournisseurs d'énergie. Elle est ensuite affectée par le SIEDS au développement des réseaux.





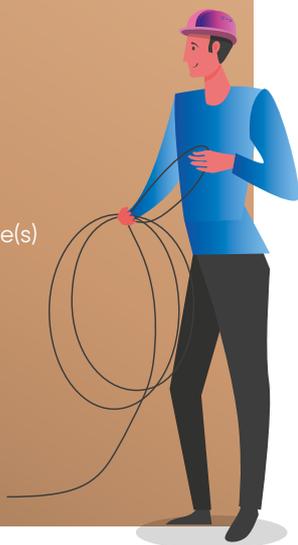
## RÈGLES DU BUDGET

### LES RÈGLES SONT LES MÊMES QUE DANS UNE COMMUNE.

Débat d'orientations budgétaires 2 mois avant le vote du Budget Primitif.

Vote du :

- Budget primitif avant le 15/04/N.
- Compte de gestion avant le 30/06/N.
- Compte administratif avant le 30/06/N.
- Décision(s) modificative(s) toute l'année selon les besoins.

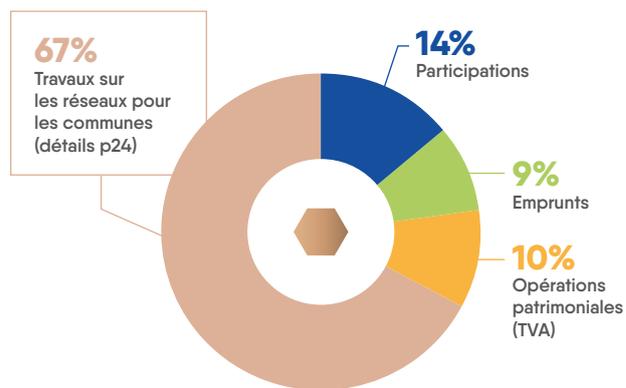


## OÙ VA L'ARGENT ?

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

TOTAL :

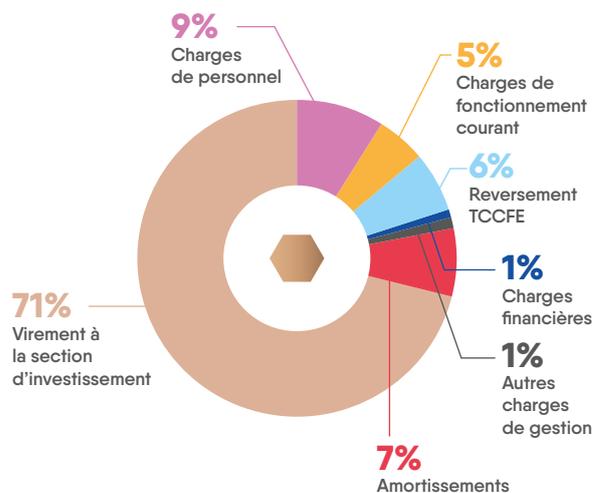
**14 544 196 €**



### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

TOTAL :

**14 060 467 €**



Données issues du Compte Administratif 2019.

# #7 LES PROGRAMMES D'AIDES AUX COMMUNES

## FINANCEMENT DES TRAVAUX

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, le SIEDS a pour mission première de construire, d'étendre et de renforcer les réseaux nécessaires à la satisfaction des besoins en énergie électrique des usagers des communes adhérentes.

Il participe activement à l'aménagement de son territoire, notamment en

investissant pour moderniser et sécuriser son réseau à travers ses programmes de travaux d'effacement, de renforcement et de sécurisation des réseaux électriques, de raccordement de nouveaux usagers, et ses programmes d'aides au financement pour l'éclairage public, le projet de mandat communal et l'audit énergétique.



Pour 2019, 326 dossiers travaux ont été enregistrés et se répartissent comme suit :

### PROGRAMMES DE SUBVENTION

PROGRAMME	DESCRIPTIF	PARTICIPATION	MONTANT DES AIDES HT ENGAGÉES EN 2019	NOMBRE DE COMMUNES BÉNÉFICIAIRES/ OU DOSSIERS
ACCOMPAGNEMENT DE PROJET DE MANDAT COMMUNAL (APMC)	Pour un déplacement d'ouvrage à la charge de la commune sur le réseau HTA ou BT et travaux sur le réseau d'éclairage public (déplacement d'un ouvrage existant en aérien et ses émergences, reconduction du réseau en technique souterraine, sécurisation du réseau d'alimentation d'éclairage public, horloge astronomique, éclairage autonome, borne électrique, embellissement des postes de distribution). Cette aide s'applique uniquement pour les communes du territoire SIEDS ne conservant pas le produit de la Taxe sur la Consommation finale de l'électricité (TCFE).	70% du montant total € HT  Plafond 20 000€	229 839,01 €	19

<p><b>ÉCLAIRAGE PUBLIC</b></p>	<p>Sur la fourniture du matériel hors Main d'œuvre et génie civil (mât, lanterne, crosse). Pour la sécurisation de l'éclairage public, la mise en lumière d'un patrimoine communal, la création de nouveaux points lumineux, le remplacement des lampes à vapeur de mercure, le remplacement de l'éclairage public dans le cadre de travaux d'enfouissement des réseaux électriques sur une zone intégrée à la concession du SIEDS.</p>	<p><b>50%</b> de la fourniture du matériel € HT</p> <p>Plafond 10 000 €</p>	<p><b>422 011,48 €</b></p> <p><b>108</b></p>
<p><b>BRANCHEMENT LONG</b></p>	<p>Pour les raccordements publics exceptionnels concernant des activités économiques (agricole, industrielle, commerciale, à caractère sociale) devant respecter des distances d'éloignement.</p>	<p><b>70%</b> du montant total de l'équipement public € HT</p> <p>Plafond 15 000 €</p>	<p><b>13 231,33 €</b></p> <p><b>1</b></p>
<p><b>AUDIT ÉNERGÉTIQUE</b></p>	<p>Audit énergétique d'un bâtiment communal visant à diagnostiquer les déperditions de chaleur et les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), et préconiser et chiffrer le montant des travaux nécessaires pour les diminuer.</p>	<p><b>10 %</b> du montant total € HT</p> <p>Plafond 1000 €</p>	<p><b>0 €</b></p> <p><b>0</b></p>



## PROGRAMMES SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DU SIEDS

PROGRAMME	SOUS PROGRAMME	DESSCRIPTIF	PARTICIPATION	MONTANT DES AIDES HT ENGAGÉES EN 2019	NB DE COMMUNES BÉNÉFICIAIRES/ OU DOSSIERS
<b>EFFACEMENT</b>		Enfouissement de réseaux d'électricité et remplacement des anciens «postes tours».	Jusqu'à <b>80%</b> Plafond 75 000 € HT Âge du réseau > 20 ans	<b>2 100 000 €</b>	<b>22</b>
<b>OPÉRATIONS COORDONNÉES</b>		Un effacement coordonné peut être mis en place dans le cadre de travaux d'enfouissement des lignes électriques et télécom sur support commun. Après délégation au SIEDS de la maîtrise d'ouvrage de l'opération télécommunication de la part de la commune, le SIEDS prend à sa charge la totalité du coût du chantier puis refacturera à la commune les frais de pose télécom et à Orange la part de la surlargeur télécom.	Part Orange : <b>20%</b> du montant des travaux de génie civil  Part commune : frais de pose du matériel (câble, chambres de tirage, ...)	<b>0 €</b>	<b>0</b>
<b>RENFORCEMENT</b>	Renforcement (AB) Extension (AB) Enfouissement (C)	Garantir la qualité de desserte électrique des communes rurales en levant la contrainte de tension, d'intensité ou de puissance ; et réaliser ces travaux en technique discrète dans un site présentant un intérêt architectural, patrimonial, paysager ou environnemental.	<b>100%</b>	<b>5 319 600 €</b>	<b>75</b>
<b>SÉCURISATION</b>	Sécurisation Fils Nus (S) Sécurisation Fils Nus de faible section (S')	Remplacer les fils nus fragiles et vétustes des communes rurales.	<b>100%</b>	<b>879 900 €</b>	<b>15</b>
<b>RACCORDEMENT</b>	Individuelle Lotissement	Extension du réseau d'électricité sur le domaine public à la charge de la collectivité.	<b>82%</b>	<b>958 998.01 €</b>	<b>60</b>
<b>SÉPARATION RÉSEAUX ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE PUBLIC</b>		Travaux de continuité du réseau d'éclairage public réalisés dans le cadre d'un programme CAS FACÉ.	<b>100%</b>	<b>72 550.49 €</b>	<b>25</b>
<b>ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS STRUCTURANTS</b>		Accompagner les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dans la réalisation de projets structurants en finançant des travaux dans le champ de compétence exclusif du SIEDS.	Soumis au Bureau Syndical	<b>600 000 €</b>	<b>1</b>



## UN NOUVEAU PROGRAMME OPÉRATIONS COORDONNÉES

NOUVEAU

Le SIEDS œuvre pour le développement de son territoire en coordonnant les effacements de réseaux pour accompagner au mieux les communes.

Dans le cadre des enfouissements coordonnés de réseaux existants, le SIEDS et ORANGE ont constaté qu'il était nécessaire de mettre en place le dispositif national arrêté par l'Association des Maires de France (AMF), la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et Orange puisqu'il permet par rapport à l'organisation actuelle de générer des économies pour les communes et faciliter la coordination des opérations.

En effet, la mutualisation des travaux d'enfouissement des lignes électriques et de télécommunication sur support commun permet de :

- réduire les coûts de chantier,
- de simplifier les opérations dans le cadre des Comités Techniques d'Effacement de Réseau,
- de réduire la gêne provoquée par des chantiers successifs,
- répondre à l'intérêt général.

Cette convention offre l'opportunité au SIEDS, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur son territoire, d'agir pour le compte de ses communes membres, qui en feront la demande, pour assurer la coordination des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de communications électroniques.

### Une convention entre le SIEDS et ORANGE

A ce titre, une convention locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs a été conclue entre le SIEDS et ORANGE.

Cette convention offre l'opportunité au SIEDS, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur son territoire, d'agir pour le compte de ses communes membres, qui en feront la demande, pour assurer la coordination des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de communications électroniques.

## LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)

Pour l'année 2019, le Pôle national des certificats d'économies d'énergie a émis la décision de délivrance pour un nombre total CEE arrêté à 5 065 500 kWh cumac pour le SIEDS valorisés ensuite pour un montant de 41 933,22€ TTC.

Ce total correspond aux CEE des communes ayant bénéficié du programme du SIEDS « ÉCLAIRAGE PUBLIC » pour des travaux de sécurisation, de renouvellement et de séparation des réseaux d'éclairage public.



# #8

# LE SIGIL, LE SIGIL'URBA ET LE PCRS

---



## LE SIEDS : COORDINATEUR DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE EN DEUX-SÈVRES SIGIL/ SIGIL'URBA/PCRS

Le SIEDS conduit depuis 2002 une politique de déploiement de l'information géographique dans le département des Deux-Sèvres. Le Système d'Information Géographique d'intérêt local (SIGil) est un service du SIEDS ouvert à toutes les collectivités et gestionnaires de réseaux du département. En quelques années, le SIGil est devenu un outil indispensable à la gestion du territoire et évolutif.



### ACCOMPAGNER

Un accompagnement personnalisé : une équipe dédiée, des sessions d'utilisation de l'outil, l'animation de groupes de travail.



### INNOVER

Un outil évolutif pour accompagner les collectivités dans les nouvelles technologies.



### SÉCURISER

La sécurité des données est une priorité : stockage, partage, confidentialité et veille réglementaire.



### PARTAGER

L'accès aux données partagées avec : la consultation des plans et des matrices cadastrales, des zonages d'urbanisme, des réseaux, la photoaérienne haute résolution et la coordination des chantiers.



### PROXIMITÉ

Un service public de proximité pour allier réactivité et qualité de service au profit de l'ensemble du territoire et au plus près des besoins des collectivités.

## UN PORTAIL SIGIL POUR LA CONSULTATION DU CADASTRE ET DES RÉSEAUX



**24**  
Sessions  
d'accompagnement

**286**  
Participants

Une application web sécurisée pour la consultation des plans et des matrices cadastrales, des réseaux, des documents d'urbanisme, des données communales, la création de données en ligne, la recherche et l'impression de carte et l'analyse du territoire.

### 2019 : Une nouvelle version du SIGil à l'ensemble du département

Une nouvelle plateforme SIGil proposant une interface plus moderne et de nouvelles fonctionnalités :

- Les photoaériennes de 2015 et 2018,
- L'édition de la photo aérienne en mode carte,

- La consultation du zonage et du règlement des documents d'urbanisme à partir de la consultation de parcelle,
- Un lien renforcé entre le SIGil et le SIGil'urba (remontée automatique des informations PLU du SIGil dans le SIGil'urba, implantation des dossiers d'urbanisme dans la cartographie SIGil et la consultation dans le SIGil de tous les dossiers d'urbanisme déjà réalisés sur une parcelle).

Afin d'accompagner les utilisateurs dans ce changement, le déploiement de cette nouvelle version était accompagné de réunions d'informations organisées dans les intercommunalités.

### La Réglementation Générale pour la Protection des Données

En 2019, le modèle de convention a été actualisé et enrichi des prescriptions sur la protection des données personnelles.

## DES OUTILS MÉTIERS INTERACTIFS POUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Des outils de suivi, de dessin et de mise à jour sont intégrés tels que la coordination des travaux, la gestion de la voirie, des déchets ou du patrimoine arboré ou encore le SIGil'urba qui est une plateforme d'urbanisme permettant de déposer et gérer les procédures d'urbanisme.

### Des outils évolutifs et innovants

Régulièrement des groupes de travail sont mis en place afin d'étudier des solutions aux problématiques des communes et des partenaires de gestion du territoire souvent liées aux évolutions réglementaires.

## DES PARTENARIATS VARIÉS POUR ENRICHIR LE SIGIL

Une quarantaine de partenaires partagent leurs données pour optimiser et enrichir l'outil : électricité, eau potable, assainissement, déchets, cadastre, voirie, éclairage public, fibre optique, etc. Le SIGil s'adapte aux besoins des collectivités et de nombreuses données peuvent venir l'enrichir.

### Pour de futurs partenariats enrichissants

Depuis 2019, le élu du SIEDS ont souhaité que tout futur partenariat se réalise à titre gratuit en échange de données géographiques qui enrichiront le SIGil. Ainsi, le Syndicat de Rivières SMABACAB a adhéré au SIGil en mettant à disposition plusieurs données telles que les tracés des cours d'eau ou la délimitation des bassins versants.

### Un partenariat entre le SIEDS et le GIP ATGERI dans le cadre de son programme PIGMA.

Depuis 2008, l'Europe, l'Etat et la Région ont confié au GIP Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (GIP ATGeRi) la mise en place et l'animation de la Plate-forme PIGMA. Ce portail régional rend accessible la donnée à tous les acteurs de la sphère publique, parapublique, associative et privée. En effet, le SIEDS constitue un relai du projet PIGMA dans le département des Deux-Sèvres pour le compte de l'ensemble des utilisateurs du SIGil.

<b>15</b> Syndicats	<b>1</b> SDIS	<b>1</b> Conseil départemental 79
<b>8</b> Intercommunalités		
<b>2</b> Services de l'état (DGFIP - DDT)	<b>7</b> Opérateurs de réseau	



**64**  
Participants

---

**2**  
Groupes de travail  
sur les évolutions  
du SIGIL

## LES RENCONTRES DU SIGIL 2019

Cet évènement annuel est l'occasion de réunir l'ensemble des partenaires du SIGil pour échanger sur les thématiques en lien avec le SIGil. Les Rencontres du SIGil se sont déroulées le mardi 4 juin 2019 à l'espace régional Poitou Charentes (Vouillé) en présence d'une soixantaine de personnes.

En matinée, une première partie était consacrée au SIGil, un outil évolutif au service du territoire. Puis, ont suivi trois tables rondes sur les thématiques de l'échanges de données dans le SIGil, sur l'open data et sur l'expérimentation de la plateforme Permis de Construire Facile. L'après-midi était consacré aux ateliers de travail sur la nouvelle version du SIGil et ses évolutions futures (Urbanisme, PCAET, transition énergétique, ...).

## UN PORTAIL SIGIL'URBA POUR LA GESTION DES DEMANDES D'URBANISME DÉMATÉRIALISÉES



Le SIGil'urba est un outil collaboratif simple, rapide et sécurisé pour les communes

et les intercommunalités dans la gestion et l'instruction des dossiers relatifs à l'urbanisme grâce à la multitude d'acteurs concernés et à la dématérialisation des services consultés déjà opérationnels sur notre territoire. Le SIGil'urba est un outil intégrant les fonctionnalités suivantes :

- La gestion des documents d'urbanisme (CU, PC, PA, PCMI, PD, DP, etc),
- L'échange de documents dématérialisés,
- La digitalisation de la consultation des services extérieurs (attestation de situation de réseau),
- La visualisation cartographique des parcelles, réseaux, PLU,
- L'emprise du dossier déposé.



## PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

Chaque année en France lors de travaux, plusieurs milliers de réseaux sont endommagés, générant ainsi des perturbations sur les réseaux et des accidents graves. Parmi les causes : des fonds de plans d'origines multiples, des géoréférences de précision inégale, et une cartographie du territoire non homogène.

## L'ACQUISITION D'UN PCRS EN TERRITOIRE URBAIN ET RURAL

### Relevé du territoire urbain par technologie LIDAR

Dans un premier temps, pour les communes dites « urbaines », l'acquisition du PCRS en territoire urbain est obtenue au moyen d'une voiture équipée d'une caméra LIDAR. Ce scanner laser réalise des mesures topographiques de son environnement, et crée des points géoréférencés. En grande densité, ces derniers vont former un « nuage de points », qui correspond à la représentation vectorielle des données.



## UN OUTIL DE RÉFÉRENCE POUR LA CRÉATION DE PROJETS D'AMÉNAGEMENT SUR LE TERRITOIRE ET LA RÉALISATION DE TRAVAUX À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX.

La réglementation « anti-endommagement des réseaux et canalisations » ou « Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux » (DT-DICT) est entrée en application afin de remédier à cette problématique. Elle impose la mise en place d'un PCRS à l'échelle nationale, une réforme qui s'inscrit dans une démarche de mutualisation du fond de plan entre les collectivités et les gestionnaires de réseaux.

Dans le cadre de sa compétence liée à l'information géographique et en tant qu'autorité organisatrice de l'électricité dans le département, le SIEDS coordonne les échanges autour du PCRS sur son territoire et s'est fixé

les objectifs suivants :

- Etre le référent des communes en terme d'information géographique
- Mutualiser les coûts et moyens techniques autour d'un partage financier
- Etre le coordonnateur de l'information géographique

Le PCRS correspond à une représentation topographique du territoire en deux dimensions. Il s'agit d'un fond de plan unique constitué de données structurées et normalisées. Il ne prend pas en compte tous les éléments du territoire : il se focalise uniquement sur l'espace public, excluant ainsi les propriétés privées.

### Relevé du territoire rural par photogrammétrie

L'acquisition du PCRS en territoire rural diffère du milieu urbain : les données sont récupérées au moyen d'un hélicoptère, réalisant des clichés aériens. Ces images sont ensuite traitées par des logiciels de photogrammétrie, de manière à obtenir des orthophotographies (images dont la géométrie a été rectifiée).



## LA MISE À JOUR DU PCRS

Le PCRS n'est qu'une représentation cartographique du territoire réalisée à un instant T : les données référencées ne s'actualisent pas de manière automatique. Des mises à jour sont donc nécessaires au fur et à mesure de l'évolution de la voirie. Elles proviendront des plans de récolement voirie (plan décrivant l'étendue des travaux une fois le chantier terminé) ou des nouveaux relevés effectués par nos systèmes de cartographie mobile.

# #9

# LES ACTIONS RSO DU SIEDS

(RESPONSABILITE SOCIETALE DES ORGANISATIONS)

## SOUTENIR DES PROJETS SOLIDAIRES



## PROJETS SOLIDAIRES AU TOGO

### **CAJCA (Coulon Association de Jumelage et de Coopération avec Anié)**

Projet d'Extension de réseau électrique à Anié au Togo.

**Objectif :** Aide au développement et aide humanitaire pour améliorer les conditions de vie des habitants.

**Subvention de 7 293 € pour un projet de 10 418,52 €**

### **Comité de Jumelage du Canton de Thénezay**

Projet d'installation de 8 panneaux photovoltaïques destinés à alimenter une pompe à eau dans le village de Kpodji au Togo.

**Objectif :** Améliorer les conditions de vie des habitants.

**Subvention de 3 917 € pour un projet de 21 615 € dont 5 595 € de dépenses électriques subventionnables.**

### **Association Enfants de Madagascar**

Projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur 3 sites à Madagascar : à la ferme école de Mahitsy, à l'école collège lycée de Fandriana et à l'école collège lycée de Manalalondo.

**Objectif :** Améliorer les conditions de vie des habitants.

**Subvention de 8 200 € pour un projet de 25 200 €**

### **Comité des jumelages du Saint Varentais**

Projet d'installation de lampadaires photovoltaïques dans 10 villages du canton de Témédja au Togo.

**Objectif :** Améliorer les conditions de vie des habitants.

**Subvention de 14 245 € pour un Projet de 20 350 € de dépenses d'équipements électriques subventionnables**

## CHALLENGE DE LA MOBILITÉ

Le SIEDS a participé à la 9ème édition du Challenge de la Mobilité du 16 au 22 septembre au côté du groupe Séolis, organisé par l'ADEME et les partenaires institutionnels locaux.

Le Challenge de la Mobilité propose aux établissements préoccupés par les enjeux environnementaux d'organiser en interne un défi ludique sur le thème de la mobilité.

Cette semaine-là, comme de nombreux salariés et agents en Nouvelle-Aquitaine, les agents du SIEDS ont choisi un mode de transport alternatif à la voiture individuelle pour se rendre au travail et ainsi participer à la préservation de notre environnement.

Se déplacer autrement, c'est utiliser les modes de déplacement suivants : marche, vélo, transports en commun (bus, car, train...), covoiturage, trottinette..., permettant évidemment de réduire l'impact environnemental des trajets domicile-travail.



Le SIEDS déjà lauréat en 2018 a été reconnu établissement exemplaire avec une participation de 52%.

SEOLIS pour sa première participation a été nommé lauréat 2019 dans sa catégorie.

Afin de valoriser les établissements lauréats et exemplaires, une campagne de communication à l'arrière des bus urbains.

Les logos du SIEDS et SEOLIS se sont cotoyés toute cette semaine.

## PARTENARIAT AVEC LE CRER

(CENTRE RÉGIONAL ÉNERGIE RENOUVELABLE)



Afin d'impulser la profonde mutation que constitue la transition énergétique, les objectifs nationaux de la loi doivent être déclinés à l'échelle des territoires.

De par leur complémentarité dans leur organisation territoriale, leur positionnement et leurs compétences, le CRER et le SIEDS conviennent de se rapprocher, d'échanger et de se concerter afin de mieux promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en Deux-Sèvres.

Le CRER, est une association technique dont l'objet est de faciliter la transition énergétique, de soutenir

les actions de maîtrise de l'énergie et de susciter le recours aux énergies renouvelables. Le CRER est une interface active entre les pouvoirs publics, les collectivités locales, les particuliers et les professionnels.

La convention de partenariat entre le SIEDS et le CRER a été signée le 27 mars 2019, en présence de :

- Jacques BROSSARD, Président du SIEDS
- Thierry DEVAUTOUR, Président du CRER
- Philippe BATOT, Directeur Général des Services du SIEDS
- Denis RENOUX, Directeur du CRER



**« DERNIÈRE MINUTE »**

La crise sanitaire du COVID19 que nous connaissons au moment où nous réalisons ce document, nous a obligé à annuler la dernière animation consacrée au photovoltaïque. La fiche pédagogique correspondante, ainsi que le cadeau de fin d'animation, seront malgré tout distribués dans chaque école participante par l'association « La Bêta-Pi »

Pour que les élèves deviennent incollables sur les énergies renouvelables, le SIEDS propose également aux enseignants des outils spécifiques et dédiés : des fiches pédagogiques à chaque séance pour renforcer les connaissances, des livres et bien d'autres surprises...

## LES ANIMATIONS SCOLAIRES - 4<sup>ÈME</sup> EDITION

Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, des animations scolaires sur le thème des énergies renouvelables, à destination des élèves de CM2, sont organisées par le SIEDS.

Ce programme remporte un réel succès. Cette année encore, le groupe projet a bénéficié de l'accompagnement et de l'expertise de la conseillère pédagogique Madame Jozeau de la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale. Elle était chargée de présenter le projet à toutes les écoles primaires du département (via le portail de l'académie de Poitiers), de diffuser le courrier du SIEDS avec son bulletin d'inscription et de récolter les inscriptions. Madame Jozeau a également participé à la commission de sélection des classes bénéficiaires.

2019/2020) pour chacune des classes retenues. Elles sont réalisées par l'association la Bêta-Pi, de Melle. Connue et reconnue du monde de l'éducation, l'association bénéficie de toutes les compétences dans le domaine des sciences et techniques ainsi que l'expérience requise pour ce type de projet pédagogique.

Au cours de ces animations, les enfants apprennent à définir l'énergie, ses formes d'expression et ses transformations, à reconnaître les différentes sources d'énergie, comment elle est produite et distribuée. Ils abordent également l'énergie solaire et éolienne.



**39 classes bénéficiaires, 34 écoles, 964 élèves**

Les animations ont débuté en octobre 2019, elles se déroulent sur 3 sessions (une par trimestre de l'année scolaire

Mauléon	St-Joseph (privé)	27 CM2
Bressuire	St-Cyprien (privé)	24 CM2 et 30 CM2
St-Symphorien	Du Bief	27 CM2
Vouillé	Ernest Pérochon	25 CM2 et 22 CM1/CM2
Aiffres	Lucie Aubrac	27 CM2 et 26 CM1/CM2
Niort	Jacques Prévert	25 CM2
Niort	Jules Ferry	25 CM2
Niort	St-Florent (Privé)	29 CM1/CM2 et 30 CM1/CM2
Fontvillié (Sompt)	Ida Grinspan	16 CM1/CM2
Aigonnay	De la Rivière	27 CM2
Brioux sur Boutonne	-	23 CM1/CM2
Sansais	-	25 CM1/CM2
Epannes	Jacques Prévert	27 CM1/CM2
Prin-Deyrançon	-	21 CM1/CM2
Beauvoir sur Niort	Charles Perrault	26 CM2
Frontenau Rohan Rohan	Brigitte Compétissa	31 CM2
Germond-Rouvre	Le champ du Moulin	23 CM1/CM2

Faye sur Ardin	Les Temps Modernes	26 CM2
Pompaire	Louis Canis	22 CM2
St-Pardoux	Le Lavoir	30 CM1/CM2
Chatillon-sur-Thouet	Antoine de Saint-Exupéry	26 CM2
Verruyes	du Marronnier	12 CM1/CM2
Parthenay	Gutenberg	28 CM2 et 27 CM1/CM2
Coulonges-sur-l'Autize	Belle Étoile	31 CM2
St-Georges-de-Noisné	St-Martin (privé)	10 CM1/CM2
Augé	-	22 CM1/CM2
Niort	Jaurès	28 CM1/CM2
Niort	Jean-Mermoz	28 CM1/CM2
Pamproux	Aimé Souché	28 CM2
St-Jean-de-Thouars	Bonneval	26 CM2
Taizé	-	19 CM1/CM2
Airvault	Ste-Agnes (Privé)	18 CM2
St-Léger-de-Montbrun	123 soleil	23 CM1/CM2
Ste-Verge	Maurice Martinon	23 CM1/CM2

## CONCOURS ÉCOLOUSTICS

Pour la deuxième année consécutive, le SIEDS, en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, a organisé le concours « Écoloustics ». Il est destiné aux classes de CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup> avec pour objectif de sensibiliser les enfants à la notion essentielle de « transition énergétique ».



Les élèves devaient réaliser un reportage sur les énergies dans leur commune : hier, aujourd'hui et demain. La forme était libre : vidéo, journal, maquettes, dessins, photos...

**2018**

**30 novembre**

Date limite d'inscription

**2019**

**12 avril**

Remise des dossiers complets

**12 avril**

Jury départemental

**26 avril**

Annonce aux 3 lauréats

**24 mai**

Sortie au Futuroscope

### Le concours départemental

Le jury, composé de Beatrice Jozeau, Conseillère pédagogique, d'élus et d'agents du SIEDS, s'est réuni le 12 avril 2019. Cette année encore, le choix a été difficile au regard de la qualité de chaque projet. Toutes les classes avaient fait preuve de beaucoup d'implication et de créativité dans la réalisation de leurs supports.



Après délibération, le jury a désigné lauréates les trois classes suivantes :

**CM1 : l'école publique d'Amailoux**

Réalisation d'une vidéo + son support papier

**CM2 : l'école publique d'Arçais**

Réalisation de trois maquettes grand format.

**6<sup>ème</sup> : classe de 6<sup>ème</sup> SIROCCO du Collège René Caillié de Mauzé-sur-le-Mignon**

Réalisation d'un dossier papier.



Alain GABILLY, vice-président du SIEDS, Gérard ANDRAULT, membre du bureau, et Magdalena ARNAUD, chargée de communication au SIEDS et responsable du concours « écoloustics »,

se sont rendus dans les classes lauréates. En plus de quelques petits cadeaux remis à chaque élève, les classes ont reçu chacune le trophée « Écoloustics » et ont été récompensées par une journée récréative au Futuroscope le 24 mai dernier. Le Délégué Titulaire du SIEDS, le maire de chaque commune, ainsi que la presse locale étaient invités à la remise des prix.

### Le Concours National

Les dossiers des trois classes gagnantes ont ensuite été envoyés à Paris et ont été en lice pour le concours national organisé par la FNCCR.

A Paris, le jury composé de journalistes (éducation et énergie), de youtubeurs et de professionnels de l'énergie, a primé 5 départements :

- L'Eure et Loire
- Le Finistère
- L'Indre et Loire
- Le Lot et Garonne
- La Somme.





14 rue Notre Dame  
CS 98 803  
79 028 Niort Cedex  
Tél. : 05 49 32 32 60  
[www.sieds.fr](http://www.sieds.fr)